

Charte informatique

Accès aux postes, aux services informatiques et numériques, aux jeux vidéo

La Médiathèque offre à ses usagers un accès gratuit à des postes informatiques et à Internet.

L'inscription à la médiathèque est obligatoire pour bénéficier de cet accès.

L'accès à Internet en Wifi est gratuit, l'utilisateur peut en bénéficier à partir de son propre appareil ou d'un appareil de la médiathèque.

En accord avec la réglementation du RGPD et en accord avec les lois régissant les accès à Internet, la collectivité se réserve le droit sur réquisition judiciaire de donner les logs d'accès à Internet.

Les ordinateurs, tablettes, et jeux vidéo sont accessibles sur réservation.

Les réservations peuvent se faire dans un délai de deux semaines maximum à l'avance.

L'utilisation est limitée à une heure par personne et par jour, renouvelable une fois dans la journée, selon l'affluence et selon les nécessités de service.

En cas d'affluence, si l'utilisateur qui a réservé un créneau d'utilisation ne s'est pas présenté dans les quinze minutes suivant la réservation, celle-ci peut être annulée par le personnel de la Médiathèque.

Les postes (informatiques et jeux vidéo) ne peuvent accueillir plus de deux personnes simultanément.

Les tablettes, ordinateurs portables, manettes de jeux vidéo et les jeux vidéo sont mis à disposition dans les locaux de la Médiathèque (des restrictions sont possibles selon les besoins du service).

Tout emprunt ou usage de jeux vidéo, tablettes et ordinateurs par un mineur est soumis à autorisation parentale.

L'accès aux jeux vidéo, ordinateurs et tablettes, en dehors des actions encadrées par le personnel, est autorisé aux enfants de moins de 7 ans accompagnés d'un adulte ou d'un mineur de plus de 15 ans.

Au delà de 7 ans, l'enfant est autorisé à ne pas être accompagné.

La médiathèque se réserve le droit de donner accès aux jeux vidéo selon les âges prescrits par le classement PEGI.

La médiathèque ne peut être tenue responsable des contenus qui circulent sur Internet.

L'usage d'Internet par les mineurs est placé sous la responsabilité des parents ou représentants légaux qui autorisent l'enfant à utiliser le matériel informatique.

Il est interdit de consulter, afficher et transmettre des contenus contraires à la loi en vigueur, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de pratiques illégales, ou contraires à l'ordre public.

En cas d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse des données, la médiathèque ne peut être tenue pour responsable.

L'utilisateur s'engage à ne pas :

- Télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- Afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu contenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil informatique
- Violier le droit d'auteur

La médiathèque se réserve le droit de contrôler l'accès et la navigation sur les postes informatiques mis à disposition. Il est rappelé que, dans le cadre de la maintenance et du bon fonctionnement des postes informatiques, le personnel de la médiathèque a la possibilité d'intervenir à distance sur les ordinateurs, soit

pour fermer une application ne répondant plus, pour mettre fin à une session Internet figée, soit pour les arrêter et les redémarrer.

Cette procédure peut également servir à assister et accompagner l'utilisateur dans sa pratique.

La médiathèque respecte ses obligations RGPD en ce qui concerne les traitements des données personnelles (boîte mail... ; pour tout contact : dpd-mutualises@lillemetropole.fr).

L'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur l'ensemble du matériel mis à disposition par la médiathèque.

L'utilisation de matériels informatiques personnels de type clé USB, ordinateurs portables ou tablettes est autorisée dans la médiathèque.

La médiathèque n'est pas responsable des dits équipements qui sont sous la responsabilité de leur utilisateur, lequel est responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements.

Le personnel n'est pas habilité à intervenir sur le matériel personnel des usagers.

Le non-respect de cette charte entraîne l'interdiction d'accès aux postes, voire l'exclusion de la médiathèque.

La présente charte est évolutive.